

OBJET : Collecte des informations en vue de porter à connaissance.

REF : Votre courrier du 25 juillet 2017.

TXT n° 17298/GEND/GGD60/SAI du 8 septembre 2017.

Par courrier de référence, vous informez la gendarmerie que le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise a prescrit la révision de son schéma directeur de cohérence Territoriale (SCOT) par délibération du 4 juillet 2017 pour les 21 communes listées en annexe. Vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration des « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de cette révision.

Des casernes de gendarmerie sont implantée dans les 3 agglomérations suivantes :

- Creil : 1, rue de la Fôret d'Halatte à Creil (60 100).
- Liancourt : 2, avenue Pierre Bérégovoy à Liancourt (60 140).
- Saint-Leu-d'Esserent : 20, rue de la Libération à Saint-leu-d'Esserent (60 340).

Aucun projet immobilier n'est actuellement envisagé sur ces trois casernes. Je vous précise que les casernes de gendarmerie ne doivent souffrir d'aucune servitude d'utilité publique. Nous demandons le maintien en zone constructible de la zone d'implantation de ces trois casernes existantes.

Bien que la gendarmerie soit impactée dans cette élaboration, il ne semble pas nécessaire de l'associer à l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC), mais elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le colonel François BREMAND, commandant le groupement de gendarmerie de l'Oise  
Par ordre L'adjudant-chef GOUBIN

--

L'adjudant-chef Pascal Goubin  
chef du service des affaires immobilières  
du groupement de gendarmerie  
départementale de l'Oise  
Caserne gendarme Watrin  
5bis, boulevard Saint Jean - 60 000 BEAUVAIS  
Tél : 03.44.06.17.10